LABEGUDE INFORMATIONS DU 23 SEPTEMBRE 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2024

<u>Présents</u>: Mmes BERNARD-MARTINEZ Nathalie, BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise et Mrs BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GROS Cyril, PONTHIER Jean-Yves, VERNET David, VOLLE Jean-Luc.

<u>Excusé et procuration</u> : MME DUCHAMP Cécile à BERNARD-MARTINEZ Nathalie, GRASSET Geneviève à CONSTANT Michèle, M GOSSE Pascal à M DURAND Gérald.

Secrétaire de Séance : MME TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise.

Lecture et approbation du procès-verbaux de la séance du 06 juin 2024.

RESTRUCTURATION DE L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE ACTE MODIFICATIF / AVENANT 1 - 2024.01 MISSION DE MAITRISE

Le nouveau montant prévisionnel du programme de travaux en phase AVP est estimé à 908 944 € HT en raison des modifications demandées par la commune et des aléas techniques non prévisibles à la date d'attribution du marché, notamment : la présence d'amiante nécessitant l'ajout d'un lot désamiantage , l'intégration d'un lot VRD (non prévu lors de l'estimatif), le constat de vétusté avancée sur la toiture du bâtiment qui oblige à prévoir sa réfection totale et l'évolution des travaux relatifs à l'isolation intérieure pour atteindre une meilleure performance énergétique.

RESTRUCTURATION SERVICE RESTAURATION CONSULTATION POUR UNE ASSISTANCE TECHNIQUE

Il y a lieu d'envisager une restructuration complète du service de restauration avec le recours à un prestataire de service aux fins de s'attacher une assistante technique dans le but de valoriser la qualité diététique des repas, assurer la qualité sanitaire, maîtriser la gestion des denrées alimentaires, développer le service restauration et atteindre l'équilibre financier du service.

REGIE D'AVANCES - VOYAGE A PARIS DU CMJ ENGAGEMENT DU MAIRE SUR TOUTES LES DEPENSES EFFECTUEES PAR LE REGISSEUR

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager toutes dépenses effectuées par le régisseur lors de ce voyage à Paris (déplacement, hébergement, restauration et entrées aux musées).

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2024

<u>Présents</u>: MMES BERNARD-MARTINEZ Nathalie, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, MM BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHIER Jean-Yves, VOLLE Jean-Luc, VERNET David.

Excusé et procuration : MME BRUNEL Isabelle à M. GROS Cyril.

<u>Secrétaire de Séance</u> : MME CONSTANT Michèle.

Lecture et approbation du procès-verbaux de la séance du 04 juillet 2024.

ECOLE PUBLIQUE SIMONE VEIL - CONVENTION LIRE ET FAIRE LIRE

Renouvellement de la convention avec la F.O.L. pour l'année scolaire 2024/2025 à l'école publique Simone Veil d'un montant annuel de 140 €.

REVISION ET MISE A JOUR DES STATUTS DE LA CCBA

Les compétences et missions liées au statut d'autorité organisatrice de la politique d'accueil du jeune enfant étant déjà détenues par la CCBA au titre du RPE et du PIAPE, il convient, pour la CCBA, de mettre à jour la rédaction de ses statuts.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE MUNICIPAL FRANCK SAUZEE

Cette mise à disposition va permettre au personnel de la société O-I d'exercer pour la saison 2024/2025, durant les créneaux d'occupation accordés, l'activité physique et sportive suivante : football coopératif.

En contrepartie, l'utilisateur s'engage à régler la participation à l'éclairage public.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

RESTAURATION COLLECTIVE (GESTION ET FOURNITURES DE DENREES ALIMENTAIRES) CHOIX DU PRESTATAIRE ET COMMISSION

Au terme de la consultation publiée du 11/07 au 07/08/2024, deux offres ont été reçues et après analyse des propositions, le 09 septembre 2024, sur la base des critères énoncés au règlement de la consultation, l'offre de **SYNERGIE RESTAURATION** a été retenue.

Pour le déroulement des prestations, et tel que prévu dans le dossier de consultation, une commission « RESTAURATION COLLECTIVE » est créée afin de travailler avec le prestataire retenu.

DIVERS

Soutien de la CCBA avec l'aide à l'investissement 2024-2026 allouée à la commune pour l'équipement suivant à hauteur de 50 % du montant HT :

✓ Acquisition d'un marteau brise-roche – 2 540 €

VIVRE A LABEGUDE

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Tu es en CE2, CM1, CM2, scolarisé et/ou habitant de Labégude et tu as envie de t'investir dans ta ville en tant que citoyen, tu voudrais améliorer les conditions de vie à Labégude pour les jeunes et les moins jeunes, tu aimes réfléchir en équipe autour d'idées ou de projets...? Le conseil municipal des jeunes est fait pour toi! N'hésite pas à t'inscrire avant le 27 septembre 2024. Pour cela tu dois remplir l'acte de candidature et l'autorisation parentale (à retirer en mairie ou sur le site internet) et les rapporter en mairie. Une 1ère réunion aura lieu le 01/10/2024 à 18h à la salle du conseil (à côté de l'agence postale).

3ème CHALLENGE VELO/DRAISIENNE – le dimanche 06 octobre de 10h à 17h

Les enfants seront de nouveau à l'honneur à Labégude avec un challenge draisienne pour les 2 à 6 ans et un challenge vélo pour les enfants entre 4 et 12 ans au stade Franck Sauzée. Pour les draisiennes, le matériel peut être prêté par le centre social l'Espelido.

Pour les vélos merci de venir avec votre vélo et votre casque.

Inscription gratuite par le formulaire en ligne ou au 06 36 31 67 24 (de préférence par SMS ou appel aux heures des repas) — Buvette, petite restauration sur place et possibilité de réserver un repas à 12€ sur réservation uniquement avant le 1^{er} octobre. Formulaires d'inscriptions sur le site <u>www.labegude.fr</u>

NOUVEAUX ARRIVANTS – le samedi 16 novembre à 19h – Salle des fêtes

Tous les nouveaux Labégudiens arrivés depuis la dernière rencontre du 05/11/2022 sont les bienvenus!

ENCOMBRANTS - Prochaines dates: 14/10, 18/11 et 09/12/2024

Inscription obligatoire auprès du service collecte au 04.75.36.08.29 au moins 48 heures avant.

CONTAINERS ORDURES MENAGERES JAUNES

Vu la recrudescence importante de cartons et autres objets (bois, ventilateur, fer...) déposés dans et à côté des containers jaunes, un rappel s'impose : tout acte d'incivilité est passible d'une amende de 150 €.

Rappel: la déchetterie de Labégude est ouverte du lundi au samedi de 9h-11h45 / 13h30-17h15.

DENOMINATION DES VOIES ET NUMEROTATION DES HABITATIONS

Le décret d'application de la loi 3DS (Décret n° 2023-767 du 11 août 2023) relatif à « la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions » précise les modalités d'application de l'article 169 de la Loi 3DS, les communes sont dans l'obligation de procéder à la dénomination des voies et lieux-dits compris les voies privées ouvertes à la circulation (c'est-à-dire non fermées par un portail) et de leur numérotation avant juin 2024. De plus chaque bâtiment doit avoir sa propre adresse (fini les doublons).

Suite à celui-ci, la Mairie est dans l'obligation de reprendre l'adressage de toutes les maisons et autres constructions possédant la même numérotation, si vous êtes concerné la Mairie vous fera parvenir un courrier. Vous pouvez aussi faire connaître votre problématique d'adressage à la Mairie, les mardi, mercredi, jeudi et vendredi aux heures d'ouverture.

REPRISE DES COURS DE GYM

Depuis lundi 16 septembre les cours ont repris les lundis et jeudis de 10 h 15 à 11h 15 à la salle polyvalente - Renseignements au 0789502247

NOUVEAU – COURS DE QI GONG – les lundis de 19h à 20h à la salle des fêtes

Le Qi Gong peut être traduit par le travail du souffle, de l'énergie. Celui proposé est un Qi Gong basé sur des mouvements adaptés au bien-être. Une pratique régulière permet de travailler en douceur l'ensemble des parties du corps de façon statique (postures) ou mobile (enchainements de mouvements). Il permet aussi de prendre conscience de soi et de sa respiration.

Séance à 8 € + adhésion annuelle 5 € (première séance d'essai gratuite)

Renseignement: Candice ROGER – latelierdugi07@gmail.com

TAILLE ET ELAGAGE DES PROPRIETAIRES RIVERAINS

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom ainsi que l'éclairage public.

HORAIRES OUVERTURE BIBLIOTHEQUE - Mercredi de 9h30 à 11h30 et jeudi de 17h à 18h30

DECLARATION DE RUCHES

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre, en ligne, sur le site : http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr